

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 537 857

(21) N° d'enregistrement national : **82 21783**

(51) Int Cl³ : A 47 B 81/00; A 47 F 7/00.

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 17 décembre 1982.

(30) Priorité

(71) Demandeur(s) : BOUCHEZ Henri. — FR.

(72) Inventeur(s) : Henri Bouchez.

(43) Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 25 du 22 juin 1984.

(60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

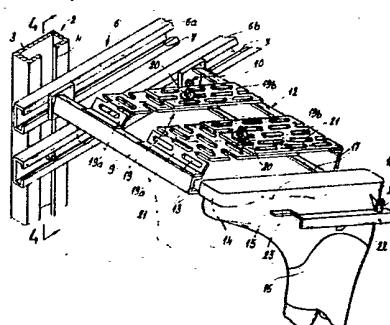
(73) Titulaire(s) :

(74) Mandataire(s) : Germain et Maureau.

(54) Râtelier pour le stockage et le séchage de chaussures de ski.

(57) Ce râtelier comprend une pluralité de blocs qui, destinés chacun au stockage d'une paire de chaussures de skis 16, sont équipés de moyens 9, 12 de maintien en position inversée des chaussures, semelles 15 en haut et tiges en bas, par pincement longitudinal au niveau des débords avant 14 et arrière 18 des semelles.

Application à l'équipement de collectivités.



FR 2 537 857 - A1

D

**"RATELIER POUR LE STOCKAGE ET LE SECHAGE
DE CHAUSSURES DE SKI"**

La présente invention a pour objet un ratelier pour le stockage et le séchage de chaussures de ski.

5 Le stockage de chaussures de ski dans une collectivité telle qu'hôtel, village de vacances, maison d'enfants ou autre, pose un problème important. En effet, outre la nécessité de stocker des chaussures, il faut tenir compte du fait que, lorsqu'elles sont rangées après utilisation, les chaussures sont mouillées, voire recouvertes de neige, nécessitant 10 d'assurer leur séchage dans de bonnes conditions.

Dans la mesure où les chaussures sont stockées sur des étagères, disposées sur plusieurs rangées superposées, il convient de prévoir un système de récupération d'eau pour éviter, lors de l'égouttage des chaussures situées sur une rangée, de mouiller l'intérieur des chaussures disposées sur les rangées inférieures.

15 En outre, lorsque le stockage est réalisé dans des casiers, il convient, pour répondre le mieux à la demande, de dimensionner les casiers à la taille des pointures les plus grandes, ce qui se traduit par une perte de place importante.

20 Il faut également noter que les collectivités prêtant ou louant des chaussures de ski à certains utilisateurs résidant dans leurs locaux, sont obligées d'avoir un local de rangement des chaussures en réserve, et un local pour le rangement et le séchage des chaussures en cours d'utilisation par leurs pensionnaires.

25 Enfin, si l'on veut éviter l'interversion de chaussures, ou le vol, il convient d'équiper les casiers de portes fermant à clé, ce qui augmente le volume, les difficultés de séchage, la complexité et le coût de l'installation.

La présente invention vise à remédier à ces inconvénients.

30 A cet effet, le ratelier qu'elle concerne comprend une pluralité de blocs qui, destinés chacun au stockage d'une paire de chaussures de skis, sont équipés de moyens de maintien en position inversée des chaussures, semelles en haut et tiges en bas, par pincement longitudinal au niveau des débords avant et arrière de ces semelles.

35 Les ensembles servant à la fixation des paires de chaussures peuvent être superposés sans nécessiter de cloisons intermédiaires, néfastes à l'aération et donc au séchage, car lors de l'égouttage d'une paire

de chaussures, l'eau tombe sur la semelle des chaussures situées immédiatement en-dessous, et ne peut, en aucun cas, mouiller l'intérieur de celles-ci.

Avantageusement, les moyens de fixation de chaque paire de chaussures sont tels que les semelles des chaussures sont inclinées par rapport à l'horizontale, ce qui favorise l'égouttage par gravité de l'eau et de la neige fondue se trouvant à l'extérieur ou à l'intérieur des chaussures.

Selon une forme simple d'exécution de l'invention, chaque bloc pour le stockage d'une paire de chaussures comporte deux consoles horizontales, constituées par deux profilés en U, dont les faces ouvertes sont tournées l'une vers l'autre, l'écartement entre les deux ailes de l'un des profilés correspondant à l'épaisseur du débord avant de la semelle d'une chaussure, et l'écartement entre les deux ailes de l'autre profilé correspondant à l'épaisseur du débord arrière de la chaussure, les deux profilés étant réunis l'un à l'autre par un système de plaques coulissantes permettant le réglage de leur écartement, avec blocage dans la position désirée, à une valeur correspondant à la longueur des semelles des chaussures de la paire de chaussures considérée.

Les consoles en forme de profilés sont fixées à l'une de leurs extrémités sur une platine support, la mise en place d'une paire de chaussures se faisant par engagement des débords avant et arrière de la semelle de chaque chaussure dans les profilés à partir des extrémités libres de ceux-ci puis par coulissemement dans les profilés. Le retrait d'une paire de chaussures hors d'un bloc support se fait par coulissemement vers l'extérieur, jusqu'à ce que les débords de chaque chaussure aient échappé aux profilés.

Un des avantages de ce dispositif, facilitant sa mise en oeuvre, réside dans le fait que les épaisseurs des semelles de chaussures de ski sont standardisées.

Avantageusement, le système de plaques coulissantes réunissant les deux consoles horizontales en forme de profilés est constitué par une plaque formée par les prolongements respectifs des ailes supérieures des deux profilés formant consoles.

Selon une autre caractéristique de l'invention, la longueur de chaque profilé formant une console constitutive d'un bloc support d'une paire de chaussures de ski est légèrement supérieure au double de la

largeur d'une chaussure. Ceci permet le stockage côté à côté sur les mêmes consoles des deux chaussures d'une même paire.

Selon une forme simple d'exécution de l'invention, ce ratelier comprend une série de montants verticaux disposés dans un même plan, et constitués chacun par un profilé de section en C dont l'ouverture est tournée vers l'extérieur, ces montants servant au montage par l'intermédiaire de coulisseaux réglables verticalement de traverses horizontales constituées également par des profilés de section en C, dont l'ouverture est tournée vers l'extérieur, les traverses étant regroupées par série de deux, dont chacune porte, par l'intermédiaire de coulisseaux de position réglable horizontalement, des consoles constituées par des profilés en U, l'une des deux traverses portant toutes les consoles destinées à l'emboîtement des débords avant des semelles de chaussures, et l'autre traverse portant toutes les consoles destinées à l'emboîtement des débords arrière de toutes les chaussures d'une rangée.

Le décalage vertical réalisé entre les consoles destinées aux extrémités avant et celles destinées aux extrémités arrière des chaussures, assure la fixation des chaussures avec une position inclinée de la semelle par rapport à l'horizontale, l'arrière étant avantageusement situé plus bas que l'avant.

Le réglage de la longueur entre deux consoles destinées à la fixation d'une paire de chaussures se fait, après déblocage des plaques coulissantes des deux consoles, en jouant sur la position des coulisseaux les reliant aux traverses horizontales.

La combinaison du déplacement vertical des traverses horizontales sur les montants, et du déplacement horizontal des consoles sur les traverses, permet de réaliser un ratelier à chaussures possédant la structure souhaitée tant en ce qui concerne la densité de chaussures au mètre carré, qu'en ce qui concerne la répartition des pointures.

Il est possible soit de réaliser un ratelier dans lequel a été effectuée une répartition définitive des différentes pointures, en fonction du profil de la clientèle habituelle, avec indication des pointures correspondant aux différents blocs, soit un ratelier dans lequel chaque bloc, destiné à la fixation d'une paire de chaussures, est réglé à la taille des chaussures de l'utilisateur au début du séjour de celui-ci.

Selon une autre caractéristique de l'invention, les plaques coulissantes des deux consoles destinées à la fixation d'une paire de chaussures

sont ajourées par des lumières. Ceci permet le montage, à proximité des extrémités libres des consoles, d'une lame, perpendiculaire aux profilés en U de celles-ci, comprenant des oreilles qui, dépassant dans les lumières de la plaque, sont susceptibles d'être verrouillées relativement 5 à la plaque à l'aide d'un cadenas.

Chaque paire de chaussures est mise en place sur un bloc en la faisant glisser au maximum dans le fond des glissières qui lui sont destinées, après quoi l'utilisateur procède à la mise en place d'une lame qui, située contre ou à proximité de la chaussure extérieure, est fixée 10 à l'aide d'un cadenas, jouant ainsi le rôle d'un anti-vol, puisqu'elle ne peut être dégagée qu'après retrait du cadenas.

Il faut noter que la sécurité contre le vol procurée par un tel agencement est très bonne, puisqu'il n'est pas possible de procéder au retrait d'une paire de chaussures de ski par dégagement vers le bas, 15 la latitude de pivotement des chaussures étant très limitée, du fait de l'absence de jeu ou du faible jeu entre la lame et la chaussure extérieure.

En outre, la plaque coulissante faisant partie de la console inférieure d'un bloc porte-chaussures est équipée à proximité de son extrémité inférieure, d'une butée faisant saillie de sa face supérieure. 20

Il est ainsi possible à un utilisateur prenant ses chaussures de ski, de déposer ses après-ski ou bottes sur les plaques constitutives du bloc porte-chaussures situé en dessous du sien, la butée associée 25 à ces plaques maintenant les chaussures sur la face supérieure de celles-ci sans risque de glissement.

Il est avantageux, dans ce cas, que l'utilisateur utilise les profilés du bloc immédiatement supérieur destiné précédemment au maintien de ses chaussures, pour le montage d'une plaque pleine, évitant que l'égouttage éventuel des chaussures de ski situées au-dessus mouille 30 l'intérieur de ses après-ski.

Il est intéressant que ce ratelier soit aménagé dans un local où est créé un courant d'air chaud recyclé par aérotherme, l'air chaud étant pulsé au niveau du plafond et aspiré au niveau du sol, de manière à créer un courant de haut en bas concordant à l'égouttage par gravité 35 des chaussures, et en outre à l'évacuation des vapeurs humides hors de l'intérieur des chaussures, l'air pouvant être déshydraté si l'on souhaite accélérer le séchage.

De toute façon, l'invention sera bien comprise à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme d'exécution de ce ratelier:

5 Figure 1 en est une vue de face ;

Figures 2 et 3 sont deux vues en perspective d'un bloc porte-chaussures de ce ratelier, respectivement, pendant et après mise en place d'une paire de chaussures ;

Figure 4 est une vue en coupe selon la ligne 4-4 de figure 2,
10 représentant le mode de fixation d'un bloc porte-chaussures sur les traverses et montants du ratelier.

Le ratelier représenté au dessin est destiné au stockage de chaussures sur six rangées superposées.

Il comprend trois montants verticaux (2) fixés par exemple entre
15 sol et plafond, dont chacun comporte un profilé en C (3) dont l'ouverture (4) est tournée vers l'avant.

Sur les montants (2) sont fixées, par l'intermédiaire de coulisseaux (5), six paires de traverses horizontales (6). Les coulisseaux (5) solidaires des traverses sont blocables chacun dans la position désirée sur les montants, par pincement des ailes de ceux-ci situées de part et d'autre
20 de la fente centrale (4) correspondante.

Chaque traverse (6) est elle-même constituée par un profilé de section en C dont l'ouverture (7) est tournée vers l'avant.

Les traverses (6) sont regroupées par paires, comportant une
25 traverse (6a) supérieure et une traverse (6b) inférieure.

Sur les traverses (6a) sont fixées, chacune par l'intermédiaire d'un coulisseau (8) blocable dans la position désirée par pincement des ailes de la traverse, des consoles (9) dont le nombre est égal au nombre de paires de chaussures à stocker sur la rangée considérée.

30 Sur les traverses (6b) sont fixées, chacune par l'intermédiaire d'un coulisseau (10) blocable dans la position désirée par pincement des ailes de la traverse, des consoles (12) dont le nombre est égal au nombre de paires de chaussures à stocker sur la rangée considérée.

Chaque paire de consoles (9, 12) est constitutive d'un bloc porte-chaussures. A cet effet, chaque console (9) comporte un profilé en U dont l'écartement des ailes (13) correspond à l'épaisseur du débord avant (14) de la semelle (15) d'une chaussure de ski (16).

Pour sa part, chaque console (12) comprend un profilé en U dont l'écartement des ailes (17) correspond à l'épaisseur du débord arrière (18) de la semelle (15) de la chaussure de ski (16).

Comme il ressort clairement du dessin, les faces ouvertes des 5 profilés de consoles (9, 12) sont en regard.

Les deux consoles (9, 12) constitutives de chaque bloc porte-chaussures sont reliées l'une à l'autre par un système de plaques coulissantes (19) blocables dans la position désirée par un système vis-écrou (20). Le système (19) comprend une plaque (19a) constituée par le prolongement de l'aile supérieure du profilé (9) et une plaque (19b) constituée 10 par le prolongement de l'aile supérieure du profilé (12).

L'un des intérêts des plaques (19a, 19b) est de permettre un parfait alignement entre les faces ouvertes des profilés en U des consoles (9) et (12).

15 Comme il ressort particulièrement bien des figures 2 et 3, les plaques (19a, 19b) sont ajourées, comportant des lumières (21).

Chaque profilé des consoles (9, 12) est de longueur légèrement supérieure au double de la largeur d'une chaussure.

D'un point de vue pratique, les traverses (6a, 6b) sont positionnées 20 sur les montants (2) en fonction du nombre de chaussures à stocker et de la hauteur des chaussures à stocker. Ensuite, sur chaque rangée, il est procédé au réglage de la longueur de chaque bloc porte-chaussures constitués par deux consoles (9, 12) et leur système de plaques (19a, 19b). Le réglage est effectué, après desserrage des écrous (20), par 25 déplacement relatif des coulisseaux (8, 10) des consoles (9, 12), pour que l'écartement entre celles-ci corresponde à la longueur de la semelle de la paire de chaussures à stocker sur le bloc porte-chaussures considéré.

30 Ce réglage peut soit être définitif, les utilisateurs choisissant un bloc porte-chaussures réglé pour la taille de leurs chaussures, soit être réalisé avant toute nouvelle utilisation d'un bloc porte-chaussures.

En pratique, la mise en place d'une paire de chaussures sur 35 un bloc porte-chaussures est réalisée par introduction de la chaussure depuis l'extrémité libre des profilés de consoles (9, 12), par engagement des débords avant et arrière (14) et (18) dans les glissières, respectivement, (13) et (17) des profilés de consoles (9) et (12).

A chaque bloc porte-chaussures est associée une lame (22) comportant une languette (23) et une oreille (24) aptes à être engagées dans

des lumières (21) ménagées dans les plaques (19a, 19b) à proximité de l'extrémité libre des consoles (9, 12), la languette (23) dans la plaque (19a) et l'oreille (24) dans la plaque (19b). Le maintien en placé de la lame (22), qui obstrue le passage ménagé entre les profilés des consoles (9, 12) est réalisé par un cadenas (25) dont la clé est en possession de l'utilisateur des chaussures rangées sur ce bloc porte-chaussures, en période d'utilisation de ces chaussures, ou en possession du responsable de la collectivité en ce qui concerne les chaussures en réserve.

La lame (22) joue donc un rôle d'anti-vol.

10 Comme montré à la figure 1 du dessin schématique annexé, les plaques (19 b) sont équipées à proximité de leur bord inférieur, et faisant saillie de leur face supérieure d'une butée (26).

Cette butée (26) vise à éviter le glissement des après-ski (27) ou bottes que peut déposer un utilisateur sur un système de plaques 15 (19a, 19b) après avoir pris ses chaussures de ski stockées dans le bloc porte-chaussures situé immédiatement au-dessus.

Dans une telle hypothèse, il est intéressant pour l'utilisateur de glisser entre les consoles dont il a retiré ses chaussures, une plaque non représentée au dessin, protégeant ses après-ski vis-à-vis de l'égouttage de la paire de chaussures située au-dessus.

20 Comme il ressort de ce qui précède, l'invention apporte une grande amélioration à la technique existante en fournissant un ratelier pour le stockage de chaussures de ski, de structure simple, extrêmement intéressant par ses capacités de réglage et d'adaptation à toutes les 25 pointures de chaussures, et également par le fait qu'il évite que l'eau d'égouttage tombe dans les chaussures situées en-dessous, ceci compte tenu du stockage en position inversée et inclinée des chaussures.

Ce ratelier présente également l'intérêt d'être modulable en fonction du nombre de paires de chaussures à stocker, de la dimension 30 et de la disposition des locaux à équiper, permettant même une utilisation familiale. En outre, quelle que soit la matière dans laquelle il est réalisé, métal ou matière synthétique, il est totalement démontable, ce qui permet sa livraison en pièces détachées, prêtes à monter.

Comme il va de soi, l'invention ne se limite pas à la seule forme 35 d'exécution de ce ratelier, décrite ci-dessus à titre d'exemple ; elle en embrasse, au contraire, toutes les variantes de réalisation.

C'est ainsi notamment que les moyens de réglage de la position

des consoles et d'entretoisement de celles-ci pourraient être différents, sans que l'on sorte pour autant du cadre de l'invention.

- REVENDICATIONS -

1. - Ratelier pour le stockage et le séchage de chaussures de ski, caractérisé en ce qu'il comprend une pluralité de blocs qui, destinés chacun au stockage d'une paire de chaussures de skis (16), sont équipés de moyens (9, 12) de maintien en position inversée des chaussures, semelles (15) en haut et tiges en bas, par pincement longitudinal au niveau des débords avant (14) et arrière (18) des semelles.
2. - Ratelier selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens de fixation (9, 12) de chaque paire de chaussures sont tels que les semelles (15) des chaussures sont inclinées par rapport à l'horizontale.
3. - Ratelier selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que chaque bloc pour le stockage d'une paire de chaussures comporte deux consoles horizontales (9, 12), constituées par deux profilés en U, dont les faces ouvertes sont tournées l'une vers l'autre, l'écartement entre les deux ailes (13) de l'un des profilés (9) correspondant à l'épaisseur du débord avant (14) de la semelle (15) d'une chaussure (16), et l'écartement entre les deux ailes (17) de l'autre profilé correspondant à l'épaisseur du débord arrière (18) de la chaussure, les deux profilés étant réunis l'un à l'autre par un système de plaques coulissantes (19) permettant le réglage de leur écartement, avec blocage dans la position désirée, à une valeur correspondant à la longueur des semelles des chaussures de la paire de chaussures considérée.
4. - Ratelier selon la revendication 3, caractérisé en ce que le système de plaques coulissantes (19) réunissant les deux consoles horizontales (9, 12) en forme de profilé est constitué par une plaque (19a) formée par les prolongements respectifs des ailes supérieures des deux profilés (9, 12) formant consoles.
5. - Ratelier selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que la longueur de chaque profilé (9, 12) appartenant à une console constitutive d'un support d'une paire de chaussures de ski est légèrement supérieure au double de la largeur d'une chaussure (16).
6. - Ratelier selon l'ensemble des revendications 1 à 5, caractérisé en ce qu'il comprend une série de montants verticaux (2) disposés dans un même plan, et constitués chacun par un profilé (3) de section en C dont l'ouverture (4) est tournée vers l'extérieur, ces montants

servant au montage par l'intermédiaire de coulisseaux (5) réglables verticalement de traverses horizontales (6) constituées également par des profilés de section en C, dont l'ouverture (7) est tournée vers l'extérieur, les traverses étant regroupées par série de deux (6a, 6b), dont chacune 5 porte, par l'intermédiaire de coulisseaux (8, 10) réglables horizontalement, des consoles (9, 12) constituées par des profilés en U, l'une (6a) des deux traverses portant toutes les consoles (9) destinées à l'emboîtement des débords avant (14) des semelles de chaussures, et l'autre traverse (6b) portant toutes les consoles (12) destinées à l'emboîtement des débords 10 arrière (18) de toutes les chaussures d'une rangée.

7. - Ratelier selon l'une quelconque des revendications 3 à 6, caractérisé en ce que les plaques coulissantes (19) reliant les deux consoles destinées à la fixation d'une paire de chaussures sont ajourées par des lumières (21), afin de permettre le montage, à proximité des extrémités libres des consoles d'une lame (22), perpendiculaire à celles-ci, comprenant des oreilles (23, 24) dépassant dans les ouvertures de la plaque, susceptibles d'être verrouillées relativement à celle-ci à l'aide d'un cadenas (25).

8. - Ratelier selon l'une quelconque des revendications 4 à 7, 20 caractérisé en ce que la plaque coulissante (19b) faisant partie de la console inférieure(12) d'un bloc porte-chaussures est équipée à proximité de son extrémité inférieure, d'une butée (26) faisant saillie de sa face supérieure.

FIG.1

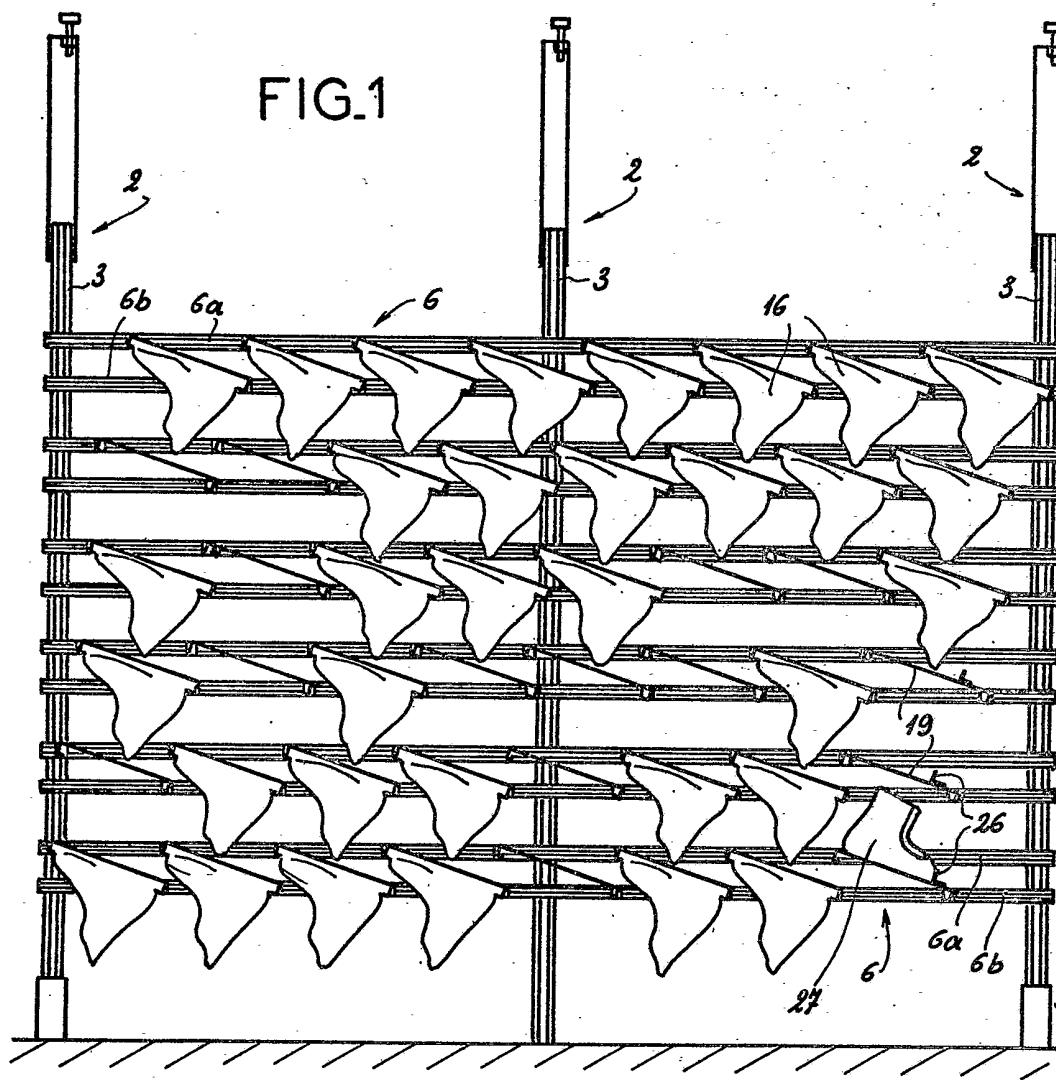
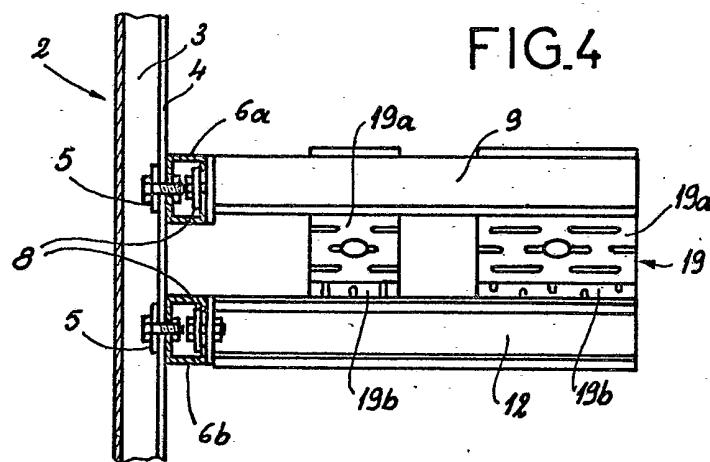


FIG.4



II/2

2537857

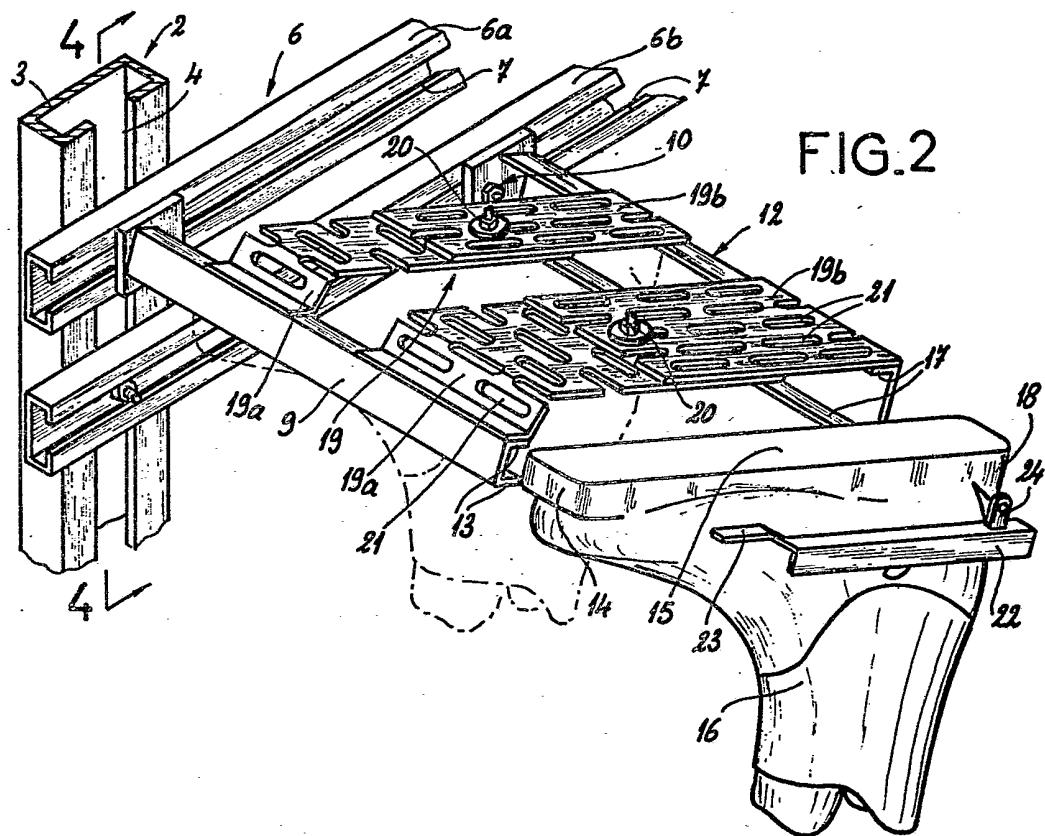


FIG. 3

